

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°19/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 39

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Président a quitté la séance le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Mme Sylvette Chevalier, doyenne d'âge de l'assemblée

Considérant le CFU 2024 présenté et résumé comme suit par le président de séance ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|--|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 3 690 194.65 € | 13 984 383.40 € | 17 674 578.05 € |
| | Recettes réalisées (1) | 1 007 360.25€ | 14 326 064.28 € | 15 333 424.53 € |
| | Restes à réaliser | 1 858 033.00 € | 0.00 € | 1 858 033.00 € |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 10 808 464.51 € | 18 282 919.99 € | 29 091 384.50 € |
| | Dépenses réalisées (1) | 3 082 450.66 € | 11 379 171.27 € | 14 461 621.93 € |
| | Restes à réaliser | 2 604 372.00 € | 0.00 € | 2 604 372.00 € |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | -2 075 090.41 € | 2 946 893.01 € | 871 802.60 € |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | 7 118 269.86 € | 4 298 536.59 € | 11 416 806.45 € |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | 5 043 179.45 € | 7 245 429.60 € | 12 288 609.05 € |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | -746 339.00 € | 0.00 € | -746 339.00 € |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | 4 296 840.45 € | 7 245 429.60 € | 11 542 270.05 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 39 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions / à l'unanimité, le président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget principal de la Communauté de communes Nièvre et somme.

- **DONNE** pouvoir à M. le **PRESIDENT** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 080-200071223-20250313-19_2025-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

